

# RÈGLEMENT FINANCIER

## ENSEMBLE SCOLAIRE LA TRINITÉ ST HERMELAND



### MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de paiement privilégié par l'Ensemble Scolaire.

Les frais (collège et école) font l'objet d'une facturation annuelle mensualisée sur 10 mois, de septembre 2021 à juin 2022.

Les prélèvements sont effectués à partir du **5 de chaque mois**. Les mandats sont reconduits d'une année sur l'autre.

Le paiement par chèque en 1 ou 3 fois reste possible sur demande préalable auprès du secrétariat de l'établissement uniquement.

### RÉDUCTIONS INTERNES AUX ÉTABLISSEMENTS

#### Remise familles nombreuses

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants au collège ou à l'école bénéficient d'une réduction.

3 enfants inscrits: -25% sur la contribution de l'ainé

4 enfants inscrits: -50% sur la contribution de l'ainé

#### Aides exceptionnelles scolarité et/ou restauration

L'Aide à la Scolarité est alimentée par le fond de solidarité de l'école et du collège. Elle est calculée selon les revenus de la famille.

Pour en bénéficier, une demande écrite doit être faite auprès du chef d'établissement accompagnée d'une photocopie du dernier avis d'imposition.

### MESURES SOCIALES

Concernant le collège, des aides publiques sont proposées en début d'année scolaire comme le fond social collège et cantine, l'aide restauration régionale et la bourse de collège.

Des documents officiels vous seront transmis par nos soins en temps voulu afin de pouvoir faire une demande auprès des organismes référents.

## COLLEGE ST HERMELAND

### Contributions et cotisations

Contribution familiale et forfait pour activités et fournitures diverses.....**512,00€**

#### Contribution des familles

La contribution des familles de 472,00€ est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre, également, une partie des dépenses de fonctionnement. Par contre, elle ne couvre pas le salaire des enseignants.

Dans cette contribution des familles sont incluses les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique comme la cotisation aux instances diocésaines et la cotisation à l'UDOGEC de Loire Atlantique.

La contribution des familles est annuelle quel que soit le temps d'absence de l'enfant.

#### Forfait pour activités et fournitures diverses

Ce forfait de 40,00€ intègre et couvre une partie des frais : la carte scolaire, les livres de lecture de français, les photocopies et une partie des sorties scolaires.

#### Contribution volontaire

Nous proposons la participation à une contribution volontaire destinée à un fond de solidarité permettant d'aider momentanément les familles qui auraient des difficultés financières. Par ailleurs, ce don peut également venir en soutien au bon fonctionnement de notre établissement.

### Restauration

Coût d'un repas au self ..... **5,38€**

La prestation de restauration est facultative.

Si votre enfant ne déjeune pas comme prévu, il est nécessaire d'annuler le repas au minimum 24H à l'avance sur Ecole Directe, sinon le repas vous sera facturé (sauf maladie).

### Carte scolaire

Dans un souci de sécurité des jeunes, nous avons mis en place un contrôle d'accès dans l'établissement et au service de restauration par un badge. Il sert de carte d'identité scolaire. Les élèves doivent avoir cette carte constamment sur eux. En cas de perte ou de détérioration, un nouveau badge sera facturé (cf: règlement intérieur).

### Pack Fournitures

Nous proposons de fournir aux élèves du collège un pack de fournitures scolaires qui comprend l'ensemble des besoins en papeterie pour l'année. Le coût du pack sera **aux alentours de 38,00€**.

Les listes des packs ainsi que la répartition par matière seront mises en ligne sur notre site internet à partir de début juillet 2021 : [www.latrinitesthermeland.fr](http://www.latrinitesthermeland.fr)

### Agenda

Chaque élève recevra en début d'année scolaire un agenda qui vous sera facturé environ **6,10€** sur la facture de début d'année. Il sert de carnet de liaison et comporte le règlement du collège. Nous vous demanderons de le consulter, le compléter et d'apposer vos signatures aux endroits indiqués.

Cet outil de dialogue entre les familles et l'établissement devra rester à tout moment en possession de l'élève. Il est recommandé de le protéger, comme les manuels scolaires.

### Casiers

Les élèves de 6ème disposent d'une classe dans laquelle un casier est attribué.

Les élèves des autres niveaux peuvent louer un casier dès le début de l'année.

Casier individuel ..... **12,00€**

Casier partagé (uniquement réservé aux fratries) ..... **6,00€**

En réservant ce casier, vous acceptez les consignes ci-dessous :

- Les casiers sont la propriété du collège et peuvent être visités à tout moment par le Chef d'établissement ou son représentant.
- Les casiers doivent être utilisés pour le rangement de matériel en rapport avec les activités scolaires (cartables, vêtements, etc...), son contenu reste sous la responsabilité de votre enfant.
- Le procédé de fermeture de chaque casier est à la charge des élèves et des familles.
- Chaque élève garde le casier qui lui a été attribué pour l'année.

# RÈGLEMENT FINANCIER

## ENSEMBLE SCOLAIRE LA TRINITÉ ST HERMELAND



### MODALITÉS DE PAIEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de paiement privilégié par l'Ensemble Scolaire.

Les frais (collège et école) font l'objet d'une facturation annuelle mensualisée sur 10 mois, de septembre 2021 à juin 2022.

Les prélèvements sont effectués à partir du **5 de chaque mois**. Les mandats sont reconduits d'une année sur l'autre.

Le paiement par chèque en 1 ou 3 fois reste possible sur demande préalable auprès du secrétariat de l'établissement uniquement.

### RÉDUCTIONS INTERNES AUX ÉTABLISSEMENTS

#### Remise familles nombreuses

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants au collège ou à l'école bénéficient d'une réduction.

3 enfants inscrits: -25% sur la contribution de l'ainé

4 enfants inscrits: -50% sur la contribution de l'ainé

#### Aides exceptionnelles scolarité et/ou restauration

L'Aide à la Scolarité est alimentée par le fond de solidarité de l'école et du collège. Elle est calculée selon les revenus de la famille.

Pour en bénéficier, une demande écrite doit être faite auprès du chef d'établissement accompagnée d'une photocopie du dernier avis d'imposition.

### MESURES SOCIALES

Vous pouvez bénéficier d'une déduction aux impôts des frais de garde jusqu'aux 6 ans de votre enfant.

Une attestation vous sera délivrée aux alentours du mois d'avril pour justification.

## ÉCOLE NOTRE DAME DE LA TRINITÉ

### Contributions

|   |         |
|---|---------|
| Contribution familiale (élèves de Bouaye) .....       | 379,00€ |
| Contribution familiale (élèves autres communes) ..... | 392,00€ |

### Contribution des familles

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Elle couvre, également, une partie des dépenses de fonctionnement. Par contre, elle ne couvre pas le salaire des enseignants.

Dans cette contribution des familles sont incluses les cotisations dues par l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique comme la cotisation aux instances diocésaines et la cotisation à l'UDOGEC de Loire Atlantique.

La contribution des familles est annuelle quel que soit le temps d'absence de l'enfant.

### Contribution volontaire

Nous proposons la participation à une contribution volontaire destinée à un fond de solidarité permettant d'aider momentanément les familles qui auraient des difficultés financières. Par ailleurs, ce don peut également venir en soutien au bon fonctionnement de notre établissement.

### Restauration

Coût d'un repas à la cantine ..... **4,40€**

La prestation de restauration est facultative.

Si votre enfant ne déjeune pas comme prévu, il est nécessaire d'annuler le repas au minimum 24H à l'avance sur Ecole Directe, sinon le repas vous sera facturé (sauf maladie).

### Périscolaire

Décompte à la minute de présence effective ..... **0,06€**

Goûter fourni à chaque enfant ..... **0,52€**

Une pénalité de retard est appliquée si les horaires de fin de journée sont dépassés (cf. règlement garderie).

La prestation de garderie est facultative.

### Pack Fournitures

Comme les années précédentes, nous fournissons aux élèves de l'école certaines fournitures scolaires dont le montant sera ajouté à la facturation de septembre.

